

# Le tutorat pédagogique

## 2024-2025



*à destination des étudiants tuteurs*

## TABLE DES MATIERES

L'accompagnement par les pairs : le tutorat .....	3
Le tutorat pédagogique a l'Inalco .....	3
Recrutement, dossier RH et contrat .....	4
Formations des tuteurs (service R.E.V.E et cellule tice) à la rentrée .....	5
Inscriptions des étudiants, emploi du temps et listes d'emargement .....	5
Émargement et suivi .....	6
Attestations de service fait (ASF) et reMuNération en fin de semestre .....	7
Contacts & interlocuteurs .....	8
Contacts & interlocuteurs (suite) .....	9
Calendrier universitaire et dates à retenir - 2024-2025 .....	11

Document non contractuel, mise à jour – juillet 2024.  
Des modifications sont susceptibles d'intervenir d'ici la rentrée

## L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PAIRS : LE TUTORAT

Le tutorat est un dispositif d'accompagnement par les pairs mis en place par le service R.E.V.E pour favoriser la réussite étudiante : il est ouvert aux étudiants en diplôme d'Initiation ou de DLC 1, ainsi qu'aux étudiants de Licence (Licence 1, Licence 2 et Licence 3).

Le tutorat est obligatoire pour les étudiants des parcours L1+ et Tempo (parcours avec aménagements pédagogiques).

Il existe également un tutorat spécifique pour les étudiants en situation de handicap, géré par la Mission Handicap ([handicap@inalco.fr](mailto:handicap@inalco.fr)).

## LE TUTORAT PEDAGOGIQUE A L'INALCO

### **Il existe deux types de tutorat pédagogique :**

Le **tutorat de langue** apporte une aide aux étudiants qui rencontrent des difficultés dans la pratique orale et écrite de la langue qu'ils étudient.

Le **tutorat de civilisation** permet quant à lui, de retravailler les cours de civilisation (histoire, géographie, anthropologie, etc.) de l'aire géographique étudiée, tout en offrant un accompagnement dans l'acquisition des méthodes de travail, (en particulier pour les étudiants de première année et en parcours L1<sup>+</sup> et Tempo).

Les tuteurs et les tutrices sont des étudiants de Licence 3, Master ou Doctorat qui assurent des séances de tutorat (1h30 par semaine) en langue et/ou civilisation.

Ils apportent aux étudiants un soutien personnalisé selon les difficultés, linguistiques ou méthodologiques, rencontrées durant leur cursus d'études.

L'organisation de ces séances de travail se base principalement sur les demandes spécifiques des étudiants. Les tuteurs sont disposés à répondre à toutes leurs questions et à apporter un soutien réel aux étudiants, notamment durant les périodes qui précèdent les examens.

Le tutorat constitue donc un avantage clé pour les étudiants qui bénéficient d'un suivi plus personnalisé, avec des effectifs réduits (limité à dix étudiants par séance) favorisant une progression adaptée à leurs besoins. Ces heures en groupe restreint sont également l'occasion d'échanger et de discuter plus facilement des difficultés auxquelles chacun peut faire face dans son cursus.

En 2024-2025, le tutorat est disponible dans les départements suivants : Afrique Océan Indien (AOI), Asie du Sud-Est Pacifique (ASEP), Asie du Sud et Himalaya (ASUH), Etudes arabes, Etudes chinoises, Etudes coréennes, Etudes hébraïques, Etudes japonaises, Etudes Russes, Eurasie, Europe.

Il est disponible pour les filières : Commerce International et Relations Internationales.

**Étape 1. entre mi-mai (13/05/2024) et début juin (03/06/2024) : Recrutement des tuteurs**

Les enseignants responsables du tutorat dans chaque section de langue et/ou département de l'Inalco lancent une campagne de recrutement des tuteurs pour l'année académique 2024-2025. Ils indiquent aux tuteurs :

- la nature (langue et/ou civilisation) ;
- le nombre d'heures de tutorat à assurer ;
- la période (semestre 1 et/ou semestre 2) du tutorat.

Les tuteurs doivent obligatoirement avoir le statut d'étudiant (Licence 3, Master et Doctorat\*) et une carte d'étudiant en cours de validité.

*Doctorat\* : Incompatibilité avec allocation recherche et contrat doctoral.*

**Étape 2. entre fin juin (24/06/2024) à mi-juillet (15/07/2024) : Constitution des dossiers administratifs (service des Ressources humaines)**

**A.** Le service R.E.V.E envoie au service des Ressources Humaines **la liste complète des tuteurs recrutés** pour l'année universitaire 2024-2025.

**B.** Le service des Ressources Humaines envoie aux tuteurs un lien vers la plateforme en ligne **Démarches Simplifiées** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-administratif-tuteurs-inalco> où ils remplissent le formulaire numérique et téléversent les pièces justificatives demandées.

**C.** **Liste des pièces justificatives** à téléverser sur la plateforme Démarches Simplifiées :

- Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité (celui-ci doit porter la mention « *Autorisé à travailler* »)
- Carte Vitale,
- RIB bancaire original.

**Nota :** *Toute omission d'information peut retarder l'envoi du contrat de travail et en conséquence, geler la mise en paiement.*

**D.** Après vérification des pièces jointes, **le service des Ressources Humaines** envoie aux tuteurs, par courriel, leur contrat individuel de tutorat.

**E.** Chaque tuteur renvoie par email son contrat une fois signé numériquement au service des Ressources Humaines pour enregistrement.

**Important :** Les tuteurs sont invités à veiller à respecter toutes les étapes et consignes pour la constitution de leur dossier car il ne leur est pas envoyé de notification si leur dossier est incomplet ou non conforme.

Les enseignants référents de Tutorat doivent impérativement avertir par courriel [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) en cas de démission ou de remplacement d'un tuteur en cours d'année.

Les tuteurs doivent également envoyer un courriel à [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr) et en copie [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) indiquant qu'ils ne poursuivent pas leur mission.

## FORMATIONS DES TUTEURS (SERVICE R.E.V.E ET CELLULE TICE) A LA RENTREE

Entre fin août (26/08/2024) à mi-septembre (13/09/2024)

A la rentrée 2024, deux stages de formation sont prévus pour les nouveaux tuteurs :

- Un stage pédagogique (1h30) pour assimiler et appliquer les méthodes d'enseignement adaptées aux séances de tutorat. (Il est organisé par le Service R.E.VE : [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr))
- Un stage numérique (2h) d'initiation à l'usage de la plateforme Moodle animé par la cellule TICE. (Cellule TICE : [assistance-moodle@inalco.fr](mailto:assistance-moodle@inalco.fr))

Ces 2 stages sont coordonnés par le service REVE qui contacte directement les tuteurs pour leur indiquer les différentes dates + créneaux. Les tuteurs renseignent leurs disponibilités et reçoivent une convocation par courriel (groupe, date, créneaux horaires et salle).

A la suite des deux stages, les tuteurs complètent un questionnaire d'évaluation.

**Nota** : les tuteurs qui ont déjà effectué l'un ou l'autre de ces stages en sont dispensés.

## INSCRIPTIONS DES ETUDIANTS, EMPLOI DU TEMPS ET LISTES D'EMARGEMENT

### Inscription au tutorat :

Les étudiants sont contactés par mail par l'enseignant-référent du Tutorat de leur langue de spécialité qui leur indique leur groupe d'inscription (jour et horaire).

### Planning des séances de tutorat :

L'enseignant-référent du Tutorat établit les plannings des séances de tutorat en fonction des emplois du temps des étudiants et celui du tuteur. Chaque groupe ne peut excéder une dizaine (10) d'étudiants tutorés par tuteur.

**Attention** : Pour les étudiants inscrits en **parcours L1+ ou parcours Tempo**, le tutorat fait partie du Module de soutien personnalisé L1PA05/L1PB05 : L'inscription est obligatoire et **la présence au tutorat est impérative**.

Les séances de tutorat de ces étudiants ne peuvent donc **pas** être planifiées sur les plages horaires des mardi et vendredi après-midi **de 13h à 20h30, qui sont réservées aux cours L+ Tempo**. Les séances de tutorat peuvent aussi avoir lieu le samedi.

Le parcours Tempo est proposé pour 15 langues à la rentrée 2024 : arménien, chinois, grec, hindi, indo-malais, khmer, ourdou, persan, polonais, siamois, tamoul, tibétain, turc, vietnamien, wolof.

### Aperçu général – organisation des plages horaires hebdomadaires en parcours Tempo et L1+

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN 8h - 13h	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	Tutorat	
AP-MIDI 13h - 20h30	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	<b>Ateliers L1+ -TEMPO</b> <b>UE1 - UE4</b> FRANÇAIS GRAMMAIRE ATELIER OUTILS ANATOMIE L&C SOUT. METHODO ANGLAIS ATELIER CULT. ECRIT. PLUR.	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	Tutorat Langue & Civilisation UE1 - UE2 - UE3	<b>Ateliers L1+ -TEMPO</b> <b>UE1 - UE4</b> FRANÇAIS GRAMMAIRE ATELIER OUTILS ANATOMIE L&C SOUT. METHODO ANGLAIS ATELIER CULT. ECRIT. PLUR.	Tutorat	

## ÉMARGEMENT ET SUIVI

À chaque rentrée semestrielle (Semestre 1 et Semestre 2), le service R.E.V.E établit des **listes d'émargement**. Le service R.E.V.E donne accès aux enseignants-référents de tutorat et aux tuteurs aux listes (de leur département ou section de langue) qui sont accessibles en ligne.

Celles-ci doivent être **complétées par tuteurs après chaque séance ou à la fin de chaque semaine**. Chaque onglet correspond à un groupe encadré par un tuteur. Chaque tuteur renseigne les listes d'émargement des groupes qu'il anime (présence, absence justifiée, absence injustifiée, abandon) et indique si une séance est annulée.

Un onglet nommé « **L1+/Tempo** » contient la liste des étudiants inscrits dans ces deux parcours de réussite pour les départements concernés.

Dépt	Langue	PARCOURS Licence + / Tempo / DU Passerelle	Adresse @ des tutoré.e.s	Numéro étudiant	NOM	Prénom	Du 11 /09/2023 au 17/09/2023	Du 18/09/2023 au 24/09/ 2023	Du 25/09/2023 au 1/10/2023	D
<b>TOTAL des présents</b>							8	5	4	8

**Nota :** une séance de tutorat est prise en compte s'il est possible d'attester de la présence d'au moins un étudiant. En l'absence d'étudiants, la séance n'est pas rémunérée.



**Étape 2. Fin de semestre TRAITEMENT des ATTESTATIONS de SERVICE FAIT et REMUNERATION (Service des Ressources Humaines)**

Les séances de tutorat sont considérées comme des vacances : les tuteurs sont alors payés après service fait (taux horaire brut : **19,19€ l'heure**).

Après réception des ASF à la fin du semestre, le service des Ressources Humaines procède à la mise en paiement correspondant au total des heures effectuées dans le semestre (indiqué dans l'ASF).

Le versement de la rémunération est effectué par virement à la fin du mois suivant la réception de l'ASF. Ainsi la rémunération du 1<sup>e</sup> semestre, sera effectuée fin janvier ou fin février 2025 en fonction de la date à laquelle le service REVE aura pu récupérer toutes les ASF pour les transmettre au service RH.

**Nota 1 :** *Le paiement semestriel est la norme. A titre dérogatoire, le paiement mensuel peut faire l'objet d'une demande à [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr).*

**Nota 2 :** *S'ils ont besoin d'une attestation pour France Travail, les tuteurs font la demande par courriel à [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr).*

## CONTACTS & INTERLOCUTEURS

Les tuteurs sont invités à communiquer **prioritairement par courriel**, en gardant l'historique des échanges, et en utilisant la fonction **signature**, dans laquelle ils indiquent leur NOM, Prénom, département, langue, cursus, tutorat (langue et/ou civilisation) et groupe (jours et créneaux horaires).

**Le service R.E.V.E (Réussite étudiante et Vie étudiante) :** [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)

Avant l'été : Il reçoit de la part des enseignants responsables du tutorat, la liste des tuteurs qu'il transmet au service RH, afin que celui-ci édite leurs contrats.

A la rentrée universitaire : Il gère la formation des tuteurs (formation pédagogique et numérique Moodle),

En début de semestre, Il transmet aux tuteurs et aux enseignants responsables de tutorat de chaque département, un lien d'accès aux listes d'émargement.

En fin de semestre (Semestre 1 et Semestre 2) : il envoie aux tuteurs des Attestations de Service fait (ASF) et réceptionne leurs ASF nominatives, qu'il transmet au service des Ressources Humaines. Celui-ci procède au versement de la rémunération.

**Le service des Ressources Humaines :** [drh-masse.salariale@inalco.fr](mailto:drh-masse.salariale@inalco.fr)

A la rentrée universitaire : Il traite les dossiers administratifs des tuteurs et leur envoie leur contrat de tutorat (nominatif).

En fin de semestre (Semestre 1 et Semestre 2) : Il gère le versement de la rémunération des tuteurs, après réception des ASF transmis par le service REVE

## CONTACTS & INTERLOCUTEURS (SUITE)

**L'enseignant-référent de tutorat** : selon département et section de langue

Avant l'été : il recrute les tuteurs, en fonction des besoins pédagogiques et en fonction du nombre d'heures de tutorat attribuées pour chaque semestre.

A la rentrée universitaire : il constitue les groupes de tutorat, gère les emplois du temps et réserve les salles.

Durant toute l'année : Il coordonne le suivi pédagogique du tutorat ainsi que les changements d'horaires et/ou de salle, et les absences des tuteurs.

Il fait le lien avec le service R.E.V.E, en particulier pour le remplacement de tuteurs (si nécessaire) et pour l'arrêt de séances de tutorat (s'il y a).

Dept	Langue	Enseignant	@
AOI	Yoruba	M. ALAO George	george.alao@inalco.fr
AOI	Wolof	M. AUBRY Nicolas	nicolas.aubry@inalco.fr
AOI	Mandingue	M. SEKOU Coulibaly	sekou.coulibaly@inalco.fr
ASE-P	Khmer	M. ANTELME Michel	michel.antelme@inalco.fr
ASE-P	Siamois	Mme TESTARD Emilie	emilie.testard@inalco.fr
ASE-P	Philipino	Mme DE MERSAN Alexandra	alexandra.de-mersan@inalco.fr
ASE-P	Vietnamien	M. DAO Huy Linh	huy-linh.dao@inalco.fr
ASE-P	Birman	M. SALEM-GERVAIS Nicolas	nicolas.salemgervais@inalco.fr
ASU-H	Hindi	M. JOSHI Harit	harit.joshi@inalco.fr
ASU-H	Ourdou	M. HAQUE Shahzaman	shahzaman.haque@inalco.fr
ASU-H	Tamoul	Mme VELUPPILLAI Uthaya	uthaya.velupillai@inalco.fr
ASU-H	Tibétain	Mme ROBIN Françoise	francoise.robin@inalco.fr
ASU-H	Civilisation	Mme ORTIS Delphine	delphine.ortis@inalco.fr
Etudes arabes	Arabe Littéral	M. MANOUBI Ali	ali.manoubi@inalco.fr
Etudes arabes	Civilisation - à confirmer	Mme VERDEIL Chantal	chantal.verdeil@inalco.fr
Etudes arabes	Civilisation	Mme VAN RENTERGHEM Vanessa	vanessa.vanrenterghem@inalco.fr
Etudes chinoises	Langue et civilisation	M. SERFASS David	david.serfass@inalco.fr
Etudes coréennes	Langue et civilisation	M. THEVENET Stéphane	stephane.thevenet@inalco.fr
Etudes hébraïques	Langue et civilisation	Mme YATZIV-MALIBERT II-II	ilil-yatziv.malibert@inalco.fr
Etudes japonaises	Civilisation au semestre 1	M. BUTEL Jean-Michel	jmbutel@inalco.fr
Etudes japonaises	Civilisation au semestre 2	Mme GODEFROY Noémi	noemi.godefroy@inalco.fr
Etudes japonaises	Tutorat Langue semestre 1 et 2	Mme TERRAIL-LORMEL Sarah	sarah.terraillormel@inalco.fr
Etudes Russes		Mme BIKTCHOURINA Angelina	angelina.biktchourina@inalco.fr
Eurasie	Arménien	Mme DONABEDIAN Anaid	adonabedian@inalco.fr
Eurasie	Persan	Mme NEUVE-EGLISE Amélie	amelie.neuve-eglise@inalco.fr

Eurasie	Turc	Mme BERK Sibel	sibel.berk@inalco.fr
Europe	Albanais, BCS, Roumain, Civilisation	Mme FOLSCHWEILLER Cécile	cecile.folschweiller@inalco.fr
Commerce International :	Filière	Mme BAYOUD Khadija	khadija.bayoud@inalco.fr
Relations Internationales	Filière	Mme MARTIN Jenna	Jenna.martin@inalco.fr

# CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET DATES A RETENIR - 2024-2025

## Calendrier universitaire :

**Semestre 1 (13 semaines) :** Du 16 septembre 2024 au 20 décembre 2024.

**Semestre 2 (13 semaines) :** Du 27 janvier 2025 au 10 mai 2025.

Inalco - Calendrier universitaire 2024/2025 - CFVE du 5 avril 2024 - CA du 26 avril 2024

**En rose :** semaine de rentrée et inter-semestre.

**En saumon :** les examens et rattrapages.

**En jaune :** préparation et délibérations de jurys.

**En vert :** publication des résultats.

## Année universitaire 2024-25.

- Les enseignants référents de tutorat recrutent des tuteurs pour l'année 2024-2025 : **du 13 mai au 5 juillet 2024.**
- Les tuteurs suivent deux formations (un stage pédagogique et un stage numérique) : **du 26 août au 13 septembre 2024.**
- Réunions de rentrée : **du 9 au 13 septembre 2024.**
- Début des séances de tutorat : **16 septembre** et, au plus tard, le **23 septembre 2024.**
- **A la fin de chaque semestre** (vers mi-décembre puis vers mi-mai) les tuteurs remplissent et envoient leur ASF à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr) qui transmet au service RH afin que celui-ci procède à leur rémunération.
- **Toute l'année :** Les enseignants référents de tutorat encadrent les tuteurs. En cas de démission ou remplacement d'un tuteur en cours d'année, ils en informent le service R.E.V.E dans les meilleurs délais et procèdent au nouveau recrutement

## Prévisions année universitaire 2025-26 :

- Les enseignants référents de tutorat recrutent des tuteurs pour l'année universitaire 2025-2026 : **du 12 mai au 7 juillet 2025.**

## LIENS UTILES

<https://www.inalco.fr/tutorat>

[Témoignage](#) d'une tutrice de civilisation →



[Témoignage](#) d'une tutrice de langue →



*Si les tuteurs et tutrices souhaitent laisser un témoignage (vidéo ou écrit) de leur expérience d'enseignement du tutorat, ils peuvent s'adresser à [reussite-etudiante@inalco.fr](mailto:reussite-etudiante@inalco.fr)*

*Ce témoignage, avec l'accord du tuteur ou de la tutrice, pourra être publié sur le site internet de l'Inalco : pages Dispositifs d'accompagnement à la réussite.*

***Bonne année de Tutorat !***